

## Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 29 mars 2013

---

*Le projet de procès-verbal de la réunion du 29 mars 2013, ci-annexé, est soumis aux membres du Comité Syndical.*

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**

## Comité Syndical du 29 mars 2013

### Projet de procès-verbal

---

Le Comité Syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents s'est réuni le vendredi 29 mars 2013 de 14h30 à 16h30 dans les locaux du Conseil général du Loiret à Orléans.

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 21 décembre 2012**
- 2 **Compte-rendu d'activités de l'Etablissement du 21 décembre 2012 au 29 mars 2013**
- 3 **Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**
- 4 **Compte administratif 2012**
- 5 **Budgets supplémentaires 2013**
- 6 **Point d'information sur l'évaluation de la gouvernance de l'actuel plan Loire et échange de vues sur la préparation d'un éventuel prochain plan**
- 7 **Autorisation pour le lancement et la signature d'un nouveau marché d'exploitation du barrage de Villerest**
- 8 **Restitution des résultats de l'étude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre**
- 9 **Etat d'avancement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents**
- 10 **Information et sensibilisation au risque inondation, via la presse quotidienne régionale, des entreprises du bassin**
- 11 **Actions de bassin portées par l'Etablissement en 2013 au titre de la prévention et réduction du risque inondation**
- 12 **Organisation du 7ème Rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires du bassin de la Loire et ses affluents (Orléans, septembre 2013)**
- 13 **Avis de l'Etablissement sur les « Questions importantes et le calendrier de travail » pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne**

- 14 **Restitution des résultats de l'enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'Etablissement**
- 15 **Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Yèvre-Auron**
- 16 **Ajustement de modalités d'intervention, pratiques ou opérationnelles, sur des SAGE portés par l'Etablissement**
- 17 **Point d'information sur le projet de création d'une réserve naturelle régionale « Haute vallée de la Loire » sur le site de Serre de la Fare**
- 18 **Gestion du personnel**
- 19 **Questions diverses**

**Etaient présents ou représentés**

**REGIONS**

MME Karine GLOANEC MAURIN Centre

**DEPARTEMENTS**

M. Paul BERNARD Cher

M. Michel CHARTIER Loire

M. Jean-Pierre DRIEUX Haute-Vienne

M. Jean-Marie JANSSENS Loir-et-Cher

M. Gérard MALBO Loiret

M. Michel POINSARD Nièvre

M. Daniel ROUSSAT Allier

M. Bernard SAUVADE Puy-de-Dôme

M. Thierry SOLER Loiret

*Suppléant de M. Eric DOLIGE*

**VILLES DE PLUS DE 30 000 HABITANTS**

MME. Geneviève ALBOUY Saint-Etienne Métropole

*Suppléante de M. Dominique CROZET*

M. Jean-Pierre ANTOINE Saumur Loire Développement

MME. Anne D'AUX Orléans

*Suppléante de M. Serge GROUARD*

M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE Montluçon

*Suppléant de M. Daniel DUGLERY*

M. André MARCHAND Angers Loire Métropole

*Suppléant de M. Joël BIGOT*

M. Gabriel MAQUIN Vichy

**S.I.C.A.L.A.**

M. Christian BARLE Nièvre

M. Jean BERTIER Indre-et-Loire

M. Gérard BONJEAN Haute-Loire

*Suppléant de Jean-Jacques FAUCHER*

M. François COINTEPAS Loiret

M. Bernard DOYEN Loir-et-Cher

**Délégations de vote**

M. Daniel BERTRAND à M. Gérard BONJEAN

M. Georges BOIT à M. Christian BARLE

M. Georges BORDAT à M. Jean BERTIER

M. Jean-Henri CHEZEAUD à M. Pierre-Antoine LEGOUTIERE

M. Christian COUTURIER à MME. Geneviève ALBOUY

M. Gilles DEGUET à M. Thierry SOLER

MME. Delphine FLEURY à M. Michel POINSARD

M. Yves JOULAIN à M. François COINTEPAS

M. Alain LAURENDON à M. Gérard MALBO

M. Jean-Pierre LE SCORNET à MME. Karine GLOANEC MAURIN

M. Jacques LE THILY à M. Jean-Pierre ANTOINE

M. Dominique LOTTE à M. Bernard SAUVADE

M. Jean-Michel MARCHAND à M. Bernard DOYEN

M. Bernard MARIOTTE à M. Jean-Marie JANSSENS

M. Roland NARBOUX à M. Gabriel MAQUIN

M. Bertrand PASCUIOTO à M. André MARCHAND

M. François RADIGON à M. Paul BERNARD

M. Gilbert REVERSAT à M. Jean-Pierre DRIEUX

MME. Nathalie SARLES à M. Michel CHARTIER

M. Pascal VERNISSE à M. Daniel ROUSSAT  
M. Christophe WARNANT à MME. Anne D'AUX

**Excusés**

M. Jacques ALEXANDRE  
Mme Sylvie AUCOUTURIER-VAUGELADE  
M. Patrick BOURDY  
M. Jean-Luc BRAULT  
M. André CHAPAVEIRE  
M. Jean CHARRIER  
M. André CHASSAIGNE  
M. Roger CHEVALIER  
M. Jean-Bernard DAMIENS  
M. Jean DANIEL  
MME Blandine DELAPORTE  
M. Christophe DOUGE  
M. Alain DUTOUR  
M. Michel FAGES  
M. Vincent FREGEAI  
M. Jean GERMAIN  
M. Jean-Baptiste GIORDANO  
M. Marc GRICOURT  
M. Jean-Michel GUERINEAU  
M. Jacky GUILLON  
M. Michel JOUBERT  
M. André LEFEBVRE  
M. Serge LESBRE  
M. Oliver LONGEON  
M. Jean-Claude MAIRAL  
M. André MAMESSIER  
M. Claude NAUD  
M. Bernard PALPACUER  
M. Simon PLENET  
MME Marie-Hélène RIAMON

M. Nicolas SANSU

M. Fabrice VERDIER

**Assistaient également à la réunion ou étaient représentés :**

M. Jean-Claude EUDE, directeur général des services

M. Sylvain JOUHET, chef du service finance et comptabilité

M. Jean-Luc ROY, directeur de l'eau et de l'exploitation

M. Benoît ROSSIGNOL, directeur du développement et des relations extérieures

**Au cours de cette réunion, les délibérations suivantes ont été adoptées :**

- 13-41-CS      Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 21 décembre 2012
- 13-42-CS      Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances
- 13-43-CS      Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2012 du Budget principal
- 13-44-CS      Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2012 du Budget annexe « exploitation des ouvrages »
- 13-45-CS      Affectation des résultats - année 2012 - Budget principal
- 13-46-CS      Affectation des résultats - année 2012 - Budget annexe « exploitation des ouvrages »
- 13-47-CS      Budget supplémentaire du budget principal 2013
- 13-48-CS      Budget supplémentaire du budget annexe « exploitation des ouvrages » 2013
- 13-49-CS      Constitution d'une provision semi-budgétaire au budget annexe « exploitation des ouvrages »
- 13-50-CS      Reprise de provision semi-budgétaire au budget principal
- 13-51-CS      Reprise de provision semi-budgétaire au budget annexe « exploitation des ouvrages »
- 13-52-CS      Préparation d'un éventuel prochain plan Loire
- 13-53-CS      Marché d'exploitation du barrage de Villerest 2014-2018
- 13-54-CS      Action d'information et de sensibilisation au risque inondation, via la presse quotidienne régionale, des entreprises du bassin
- 13-55-CS      Financement de l'action d'animation sur le thème de la prévention des inondations dans le bassin de la Loire et ses affluents
- 13-56-CS      Financement de l'action d'appui à la préparation à la gestion de crise et à la matérialisation des repères de crues des communes du bassin de la Loire et ses affluents
- 13-57-CS      Financement de l'action d'appui technique aux collectivités propriétaires et gestionnaires de digues
- 13-58-CS      Organisation du 7ème Rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires du bassin de la Loire et ses affluents

- 13-59-CS Avis de l'Etablissement sur les «Questions importantes et le calendrier de travail» pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne
- 13-60-CS Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Yèvre-Auron
- 13-61-CS Portage par l'Etablissement du SAGE Yèvre-Auron en phase de mise en œuvre
- 13-62-CS Modification du programme d'actions du SAGE Val Dhuy Loiret 2013
- 13-63-CS Modification du plan de financement et réévaluation du cout du secrétariat 2013 du SAGE Allier aval
- 13-64-CS Etude de pré-localisation des zones humides sur le périmètre du SAGE Cher aval - Modification de la délibération n°11-233-C S du Comité Syndical du 9 décembre 2011
- 13-65-CS Création d'un poste d'ingénieur territorial
- 13-66-CS Financement de la Région Centre - Affectation de crédits de reports « le Veurdre»

Suite à un problème technique indépendant de la volonté des services de l'Etablissement public Loire comme de ceux du Conseil général du Loiret, la séance du 29 mars 2013, présidée par Monsieur Christian BARLE, 4<sup>ème</sup> Vice-président, n'a pas pu être enregistrée. Pour cette raison, le procès-verbal intègre uniquement les documents produits pendant la réunion.

## 1. Approbation du procès-verbal du 21 décembre 2012

Le Président de séance demande si ce document suscite des remarques.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Cf. délibération n°13-41-CS

## 2. Compte-rendu d'activités de l'Etablissement du 21 décembre 2012 au 29 mars 2013

*Chers collègues,*

*La dernière réunion de notre Comité Syndical, le 21 décembre, a débouché sur l'approbation à l'unanimité des budgets principal et annexe 2013. Pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, le bouclage budgétaire a pu s'opérer sans augmentation du montant des contributions des collectivités. Sachant que l'activité globale de l'Etablissement a quant à elle augmenté de près de 75 % sur la période 2007-2012, que le montant de subventions encaissées (Europe, Etat et Agence de l'eau) est quant à lui passé de moins de 1 M€ en 2006 à plus de 3 M€ en 2012, chacun peut facilement mesurer la constance de nos efforts d'optimisation des ressources humaines, techniques et financières.*

*A cet égard, je tenais à vous informer que j'ai reçu en février dernier les observations provisoires de la Chambre régionale des comptes qui a examiné la gestion de notre Etablissement. Le caractère confidentiel qui s'attache à ses dernières ne me permettant pas de vous les livrer – pas encore, puisqu'il me faut attendre qu'elles aient été arrêtées définitivement –, je vous fais simplement part de la tonalité générale, à savoir une appréciation positive portée précisément sur les efforts importants que nous avons consentis.*

*Sans anticiper sur le résultat de nos échanges lorsque nous aurons à connaître, en Comité Syndical, des observations définitives de la Chambre régionale des comptes, je crois pouvoir dire que nous y trouverons une motivation supplémentaire à poursuivre dans la voie du développement maîtrisé de notre Etablissement. Egalement une incitation forte à célébrer dignement, en novembre de cette année, le trentième anniversaire de cet outil performant des collectivités qu'est l'Etablissement public Loire, résolument au service du développement durable de la Loire et ses affluents. D'ici là, nous devrions par ailleurs avoir intégré les nouveaux locaux de l'Etablissement, en bord de Loire, concrétisant votre souhait exprimé de longue date déjà.*



*Au-delà de ce chantier très particulier, vous me permettrez de souligner l'importance des opérations portées par notre Etablissement dans les domaines d'intervention qui lui ont été assignés, souvent avec d'importantes prises de risque en termes d'innovation et d'expérimentation. Plusieurs dossiers inscrits à l'ordre du jour de nos travaux cet après-midi témoignent de la capacité de notre Etablissement, dès lors que ses collectivités membres en sont d'accord, à avancer à rythme soutenu dans la réalisation de projets présentant pourtant de réelles difficultés.*

*Je note que le projet de réserve naturelle régionale « Haute vallée de la Loire » sur le site de Serre de la Fare prend rapidement forme et consistance, que l'étude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre a débouché en deux ans à peine sur l'approbation d'un diagnostic partagé et d'une panoplie de 33 actions concertées contre le risque d'inondation, que la démarche exemplaire de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques poursuit son déploiement, malgré un contexte économique et financier pour le moins « peu porteur ».*

*Cela m'a paru d'ailleurs suffisamment important pour attirer l'attention de la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie sur ce point. Je n'imaginai pas, quand je lui ai adressé un courrier, le 22 mars, que l'actualité mettrait aussi rapidement en lumière l'intérêt d'un tel dispositif basé sur le volontariat et l'incitation. Sauf que depuis le 26 mars, le rapport de la mission de lutte contre l'inflation normative, produit par Alain LAMBERT et Jean-Claude BOULARD, fait le buzz comme on dit aujourd'hui, en invitant à « sortir de l'obsession de la norme obligatoire et valoriser la norme contractuelle ».*

*Dans cet ordre de raisonnement, mais appliqué cette fois plus généralement au dispositif conventionnel qu'est le plan Loire, il m'a paru opportun de vous proposer une délibération permettant à notre Etablissement de prendre date et rang dans la perspective d'un éventuel prochain plan Loire. Pour franchir un nouveau cap, pour co-construire un projet renouvelé, il nous faudra sans doute faire œuvre de mémoire – sans pour autant céder à la tentation de la nostalgie – et preuve d'objectivité dans le constat de nos capacités – plutôt que de ressentir souvent trompeur –. Cela, dans un contexte aujourd'hui marqué par l'incertitude, ne serait-ce que pour ce qui concerne l'évolution des modalités de gestion des milieux aquatiques, telles qu'elles figurent dans le projet de loi de décentralisation et de réforme de l'action publique. Ce dont je suis certain par contre, c'est qu'il y aura besoin de maîtres d'ouvrages fiables pour concrétiser les attentes des territoires.*

*Pour en revenir à nos travaux de cet après-midi, j'ai souhaité les rythmer en m'appuyant à plusieurs reprises sur notre dernier produit de communication, « e.loire.tv », que je vous propose de découvrir en avant-première, à travers la projection d'extraits de ce web magazine ciblé sur nos actions de terrain, pour ceux encore trop nombreux qui nous imaginent repliés dans des bureaux à Orléans. A ce stade je crois que Mme ASSELIN nous propose le générique de l'émission.*

## **I - Réunions des instances de l'Etablissement**

Depuis la dernière réunion du Comité Syndical, le 21 décembre 2012, les commissions suivantes se sont tenues.

- ❖ Le 1<sup>er</sup> mars, matin : Commission mixte consacrée à l'examen des dossiers concernant les Commissions aménagement et environnement, prospective, tourisme et culture, finances et planification, présidée successivement par M. BERNARD, M. CROZET, Mme SARLES, M. BERTIER et M. LE SCORNET. Parmi les nombreux points à l'ordre du jour on mentionnera l'autorisation d'un programme de visite du barrage de Villerest par des scolaires, des autorisations temporaires de chasse pour des sociétés communales du département de la

Loire, des documents de sensibilisation et d'information sur le risque inondation à destination des chefs d'entreprise du bassin de la Loire et ses affluents, la convention pour 2013 entre l'Etablissement et le Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation, l'organisation en mai à Bruxelles de la 19<sup>ème</sup> réunion de travail de la plate-forme « Recherche, Données, Information », les subventions « patrimoine » et « classes Loire », ou encore la préparation du 30<sup>ème</sup> anniversaire de l'Etablissement public Loire, en novembre.

- ❖ Le 29 mars, ce matin : Commission mixte présidée par M. POINSARD, et consacrée à l'examen préalable des dossiers présentés au Comité syndical de cet après-midi.

Par ailleurs, dans l'après-midi du 1<sup>er</sup> mars s'est tenue une réunion du Bureau, présidée par M. LE SCORNET, 1<sup>er</sup> Vice-président. 40 délibérations ont été approuvées à cette occasion, concernant notamment deux avenants à des marchés en lien avec la gestion des ouvrages de Naussac et de Villerest, la convention de partenariat technique avec le Conseil Général de la Haute-Vienne, le soutien apporté à une entreprise pour la mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations, l'attribution de subventions à des projets de recherche et/ou d'intégration de données, l'affectation de crédits de report « Chambonchard » et « Basse Loire », deux conventions avec la SAFER Auvergne portant sur la gestion des biens agricoles de l'Etablissement sur le site de Serre de la Fare.

## **II - Réunions dans le cadre du plan Loire grandeur nature et avec nos partenaires de bassin**

Il peut être fait mention notamment des participations suivantes de l'Etablissement :

- ❖ le 31 janvier, à Tours : Conférence des acteurs du plan Loire consacrée à l'élaboration d'une stratégie pour le plan Loire IV, et précédée d'une réunion de travail préparatoire à Orléans, le 9 janvier ;
- ❖ le 15 février, à Orléans : Comité de gestion du plan Loire, précédé des réunions préparatoires des différents comités techniques, régionaux ou de bassin ;
- ❖ les 12 et 13 mars, à Tours : Rencontres « eau, espaces, espèces » ;
- ❖ Le 22 mars, à Orléans : réunion de la commission « Inondations-Plan Loire » du Comité de Bassin Loire-Bretagne, présidée par M. DOUGÉ ;
- ❖ Le 26 mars, à Paris : Séminaire de la DATAR consacré au volet « Interrégional » dans le cadre de la concertation nationale sur l'accord de partenariat 2014-2020 ;
- ❖ Le 27 mars, à Orléans : réunion des Présidents de CLE et d'EPTB, à l'invitation du Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne.

## **III - Réunions avec nos collectivités membres**

A titre indicatif, notamment du parti pris d'association des collectivités au suivi des opérations en maîtrise d'ouvrage de notre Etablissement, on fera simplement référence aux réunions suivantes :

- ❖ le 16 janvier, à Angers : point technique, administratif et financier avec les services du Conseil général du Maine-et-Loire ;
- ❖ le 25 janvier, à Limoges : point technique, administratif et financier avec les services du Conseil général de la Haute-Vienne, le matin, et ceux du Conseil régional du Limousin, l'après-midi ;
- ❖ le 14 février, à Tours : réunion avec les services de la quinzaine de collectivités impliquées dans l'initiative commune de réalisation de plans de continuité d'activité (PCA) ;
- ❖ le 19 février, à Clermont-Ferrand : présentation au comité consultatif d'analyse des projets de réserves naturelles régionales du projet porté par l'Etablissement sur le site de Serre de la Fare en Haute-Loire ;

- ❖ le 15 mars, à Nantes : intervention dans le cadre de la Journée de Rencontres du CORELA ;
- ❖ le 20 mars, à La Charité sur Loire : réunion publique sur les résultats de l'étude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre ;
- ❖ le 21 mars, à La Flèche le matin, puis à Montoire-sur-le-Loir l'après-midi : dernière réunion du comité de suivi élargi de l'étude globale de réduction du risque inondation dans le bassin du Loir.

Dans le registre du partenariat avec les services de l'Etat, il est à noter la participation à un atelier sur les mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations, le 12 mars à Orléans, dans le cadre de la démarche Ecrivals, dans les vals de l'Orléanais. On mentionnera également une réunion de cadrage avec les services de l'Etat, le 15 janvier à Nevers, en lien avec l'action d'appui aux communes de l'axe ligérien dans la Nièvre pour le renfort du caractère opérationnel de leur PCS, ainsi que les ateliers d'appui à la réalisation de PCS en région Centre.

#### **Autres réunions**

On signalera simplement :

- ❖ la participation de l'Etablissement à la Commission Mixte Inondation (Paris, le 30 janvier et le 27 mars) ;
- ❖ l'intervention du directeur général des services sur l'Eurovéloroute des fleuves Loire-Rhin-Danube, dans le cadre du colloque « Des Euros pour le vélo » organisé par les Départements & Régions cyclables (Strasbourg, le 5 février).

Je reste bien entendu à votre disposition, ainsi que les services de l'Etablissement, pour vous apporter toute précision que vous jugeriez utile.

**Jean GERMAIN**

Passage d'un extrait vidéo présentant le premier numéro du webmagazine de la e-loire.tv.

### **3. Actualisation de la liste des membres de l'Etablissement et de la composition de ses instances**

Indication par le Président de séance de la désignation de délégués du Conseil régional du Centre, du Conseil général de l'Ardèche, du Conseil général du Loiret et du Conseil général du Loir-et-Cher, comme suit :

- Madame Karine GLOANEC MAURIN, titulaire du Conseil régional du Centre (remplacement de Monsieur Alain BEIGNET)
- Monsieur Simon PLENET, titulaire du Conseil général de l'Ardèche (remplacement de Monsieur Maurice WEISS)
- Monsieur Gérard MALBO et Monsieur Emmanuel RAT, respectivement titulaire (remplacement de Monsieur Jean-Pierre HURTIGER) et suppléant du Conseil général du Loiret
- Monsieur Jean-Luc BRAULT, titulaire du Conseil général du Loir-et-Cher (remplacement de Monsieur Michel LEROUX)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Cf. délibération n°13-42-CS**

## 4. Compte administratif 2012

Rapport de la Commission mixte présenté par Monsieur Gérard MALBO.

### « S'agissant en premier lieu du Budget principal

Le Compte Administratif de l'exercice 2012 s'élève en recettes à 9 563 247,20 € et en dépenses à hauteur 10 654 625,89 €. Le résultat d'exécution du budget principal de l'Etablissement est globalement déficitaire de 1 091 378,69 €.

Après intégration de l'excédent reporté de la section de fonctionnement et de celle d'investissement, il est constaté un résultat global de clôture à 5 227 061,71 €, en baisse de 1 091 378,69 € par rapport à 2011, cela avant même la prise en compte des restes à réaliser.

Pour en revenir aux différents postes de dépenses et excédents 2012, on soulignera que, pour l'essentiel, le résultat est déjà engagé budgétairement à travers les restes à réaliser de l'exercice.

❖ Pour le volet prévention et réduction du risque inondation : Sur l'excédent de l'ordre de 1 600 000 €, il est à préciser qu'un montant d'environ 1 185 000 € est déjà engagé et fait l'objet de restes à réaliser sur 2013. Une fois pris en compte ces restes à réaliser, le montant de l'excédent n'est plus que de l'ordre de 415 000 €, à mobiliser prioritairement pour les actions d'appui aux collectivités.

❖ Pour le volet Stimulation de la Recherche/Données/Information (+ Patrimoine) : Sur l'excédent de l'ordre de 1 208 000 €, il est à préciser qu'un montant d'environ 1 115 000 € est déjà engagé et fait l'objet de restes à réaliser sur 2013. Une fois pris en compte ces restes à réaliser, le montant de l'excédent n'est plus que de l'ordre de 93 000 €, à mobiliser pour faire face aux engagements souscrits dans le cadre des contractualisation/programmation 2007-2013.

❖ Pour le volet aménagement et gestion des eaux : Sur l'excédent de moins de 117 000 €, il est à préciser qu'un montant d'environ 426 000 € est déjà engagé et fait l'objet de restes à réaliser sur 2013. Une fois pris en compte ces restes à réaliser, le résultat est donc déficitaire d'environ 309 500 €, dans l'attente de la perception des recettes correspondantes.

❖ Pour le fonctionnement administratif de l'Etablissement : Le budget administration est légèrement déficitaire, compte tenu pour l'essentiel du paiement dès la fin d'année dernière des frais d'acte notarié pour l'acquisition des locaux de l'Etablissement, à hauteur de 30 000 €. En effet, si la provision correspondante avait bien été constituée en 2012, la reprise de cette dernière n'aurait pu être anticipée cette même année ; elle est prévue dès le budget supplémentaire 2013.

❖ Pour le patrimoine foncier de l'Etablissement : L'excédent constaté sur l'exercice 2012 à hauteur 2 338 000 € est à minorer des 1 860 000 € de restes à réaliser, constitués notamment par les reliquats « Chambonchard » et « Le Veudre » au profit des collectivités membres. Une fois pris en compte ces restes à réaliser, le montant de l'excédent est de l'ordre de 480 00 €, correspondant aux dépenses prévisibles liées à la gestion du patrimoine foncier (taxes foncières, frais de notaires, frais de mise en sécurité,...).

### S'agissant en deuxième lieu du Budget annexe

Le Compte Administratif de l'exercice 2012 s'élève en recettes à 9 229 018,71 € et en dépenses à hauteur 7 759 594,33 €. Le résultat d'exécution du budget annexe de l'Etablissement est globalement excédentaire de 1 803 652,87 €.

Après intégration de l'excédent reporté de la section de fonctionnement de 1 647 555,15 € et du déficit reporté de la section d'investissement de 1 430 815,97 €, il est constaté un résultat global de clôture de 1 686 163,56 €, en baisse de 1 497 087,43 € par rapport à 2011, cela avant même la prise en compte des restes à réaliser.

Sur ce résultat, dont un montant de plus de 601 000 € est déjà engagé et fait l'objet de restes à réaliser sur 2013, il est envisagé qu'il soit principalement mobilisé pour conforter la provision pour gros travaux (près de 600 000 €) et dépenses imprévues de fonctionnement (plus de 100 000 €), également afin de permettre l'inscription des dépenses nécessaires à la bonne gestion des ouvrages en 2013.

### **S'agissant en troisième lieu des résultats consolidés, Budgets principal et annexe**

Il est constaté un **résultat global de clôture consolidé de 6 913 225,27 €, en baisse de 2 588 466,12 € par rapport à 2011 (- 27,24 %)**, cela avant même la prise en compte des restes à réaliser.

Pour information, le « **résultat** » après prise en compte des restes à réaliser s'élève à un **montant de moins de 1 664 442 €**.

Pour mémoire, la Chambre Régionale des Comptes du Centre, dans ses observations définitives de 2001, avait jugé opportun d'attirer l'attention sur « l'augmentation régulière des résultats constatés aux comptes administratifs », invitant en cela à la résorption de l'« excédent constaté ».

Il est proposé au Comité Syndical :

#### Concernant l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2012 – Budget principal :

- D'adopter le compte de gestion relatif au Budget principal de l'exercice 2012 présenté par le Payeur Régional Centre, Receveur de l'Etablissement ;
- D'arrêter le Compte Administratif relatif au Budget principal de l'exercice 2012 aux montants présentés dans la balance générale du compte annexé à la présente délibération, qui concordent avec les résultats présentés par le Payeur Régional Centre, Receveur de l'Etablissement, dans son Compte de Gestion de l'exercice 2012.
- D'autoriser le Président à signer ce compte de gestion et ce compte administratif, et à en exécuter les dispositions correspondantes ;
- D'arrêter le résultat global du Budget principal de l'Etablissement relatif à l'exercice 2012 à la somme de 5 227 061, 71 €, réparti entre un excédent de la section d'exploitation de 5 992 596, 95 € et un déficit de la section d'investissement de 765 535, 24 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**Cf. délibération n°13-43-CS**

#### Concernant l'approbation du compte de gestion et du compte administratif de l'exercice 2012 – Budget annexe « exploitation des ouvrages » :

- D'adopter le compte de gestion relatif au Budget annexe « exploitation des ouvrages » de l'exercice 2012 présenté par le Payeur Régional Centre, Receveur de l'Etablissement ;
  - D'arrêter le Compte Administratif relatif au Budget annexe « exploitation des ouvrages » de l'exercice 2012 aux montants présentés dans la balance générale du compte annexé à la présente délibération, qui concordent avec les résultats présentés par le Payeur Régional Centre, Receveur de l'Etablissement, dans son Compte de Gestion de l'exercice 2012 ;
  - D'autoriser le Président à signer ce compte de gestion et ce compte administratif, et à en exécuter les dispositions correspondantes ;
- D'arrêter le résultat global du Budget annexe « exploitation des ouvrages » de l'Etablissement relatif à l'exercice 2012 à la somme de 1 686 163, 56 €, réparti entre un excédent de la section d'exploitation de 2 665 414, 48 € et un déficit de la section d'investissement de 979 250, 92 €.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Cf. délibération n°13-44-CS

Concernant l'affectation des résultats du Budget principal :

De prendre acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultat reporté 2011		5 958 442,08		359 998,32		6 318 440,40
Exercice 2012	7 844 244,53	7 878 399,40	2 810 381,36	1 684 847,80	10 654 625,89	9 563 247,20
Totaux	7 844 244,53	13 836 841,48	2 810 381,36	2 044 846,12	10 654 625,89	15 881 687,60
<b>Résultat de clôture</b>		<b>5 992 596,95</b>	<b>765 535,24</b>			<b>5 227 061,71</b>
Reste à réaliser	4 411 506,98		236 023,28		4 647 530,26	
<i>« Résultat » après prise en compte des restes à réaliser</i>		<b>1 581 089,97</b>	<b>1 001 558,52</b>			<b>579 531,45</b>

D'affecter comme suit les résultats :

Section d'investissement :

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 1 001 558,52€

Section de fonctionnement :

002 : excédent de fonctionnement reporté : 4 991 038,43 €

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Cf. délibération n°13-45-CS

Concernant l'affectation des résultats du Budget annexe « exploitation des ouvrages » :



De prendre acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense	Recette	Dépense	Recette	Dépense	Recette
Résultat reporté 2011		1 647 555,15 €	1 430 815,97 €		1 430 815,97 €	1 647 555,15 €
Exercice 2012	4 965 442,72 €	5 983 302,05 €	2 794 151,61 €	3 245 716,66 €	7 759 594,33 €	9 229 018,71 €
Totaux	4 965 442,72 €	7 630 857,20 €	4 224 967,58 €	3 245 716,66 €	9 190 410,30 €	10 876 573,86 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>2 665 414,48 €</b>	<b>979 250,92 €</b>			<b>1 686 163,56 €</b>
Reste à réaliser	142 397,94 €		458 855,82 €		601 253,76 €	
<b>« Résultat » après prise en compte des restes à réaliser</b>		<b>2 523 016,54 €</b>	<b>1 438 106,74 €</b>			<b>1 084 909,80 €</b>

D'affecter comme suit les résultats.

Section d'investissement :

1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 1 438 106, 74 €

Section de fonctionnement :

002 : excédent de fonctionnement reporté : 1 227 307, 74€

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Cf. délibération n°13-46-CS

## 5. Budgets supplémentaires 2013

Rapport de la Commission mixte présenté par Monsieur André MARCHAND.

« Ce projet de budgets supplémentaires a pour principal objectif d'inscrire les résultats constatés au compte administratif 2012, ainsi que d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne **pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire**. Par ailleurs, le projet de budgets supplémentaires permet de constater les restes à réaliser de l'exercice budgétaire 2012.

**S'agissant en premier lieu du Budget annexe « Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest »**, le budget supplémentaire s'équilibre en dépense et en recette à 6,3 M€. En dehors des écritures d'ordres et comptable, ce budget s'établit à 1 M€.

Les dépenses sont totalement financées par la reprise des résultats de l'exercice 2012. Dans cet ordre de considérations, il est à noter que l'essentiel de ces dernières, à hauteur de près de 700 000 €, s'inscrivent dans le cadre de la démarche prudentielle mise en œuvre par l'Etablissement. Ces crédits sont en effet mobilisés pour conforter la provision pour gros travaux (près de 600 000 €) et dépenses imprévues de fonctionnement (plus de 100 000 €). Le reste des dépenses inscrites sont, en quasi-totalité, conformes aux prévisions figurant dans la note « BP 2013 » de décembre dernier.

Enfin, il est à noter l'inscription (neutre financièrement, car par reprise de la provision dédiée déjà constituée en 2012) de 900 000 € pour le paiement des acomptes 2013 dans le respect de l'échéancier d'acquisition des locaux de l'Etablissement.

**S'agissant en second lieu du Budget principal**, le budget supplémentaire s'équilibre en dépense et en recette à 11,8 M€. En dehors des écritures d'ordres et comptable, ce budget s'établit à 4 M€.

- ❖ Les dépenses inscrites sur le volet « prévention et réduction du risque inondation » s'élèvent à environ 1 M€. Elles sont totalement financées par la reprise des résultats de l'exercice 2012 et l'inscription des soldes de recettes à percevoir. Exception faite de l'action appui aux collectivités propriétaires/gestionnaires de digues où, grâce à l'effet levier opéré par l'Etablissement, il est possible de redéployer 184 000 € de crédits, l'ensemble des autres crédits inscrits lors de ce budget sont conformes aux prévisions figurant dans la note « BP 2013 » de décembre dernier.
- ❖ Les dépenses inscrites sur le volet « Recherche/Données/ Information + Patrimoine » s'élèvent à environ 490 000 € et sont financées par la reprise totale des résultats de l'exercice 2012. Elles correspondent strictement à la poursuite des actions déjà engagées, dans le respect des engagements souscrits dans le cadre des contractualisation/programmation 2007-2013.
- ❖ Les dépenses inscrites sur le volet « Aménagement et gestion des eaux » s'élèvent à environ 315 000 €. Exception faite de l'augmentation de 7 000 € de crédits pour le SAGE Allier aval (demande de la CLE d'une augmentation du temps de travail de la secrétaire), les crédits de ce budget sont conformes à la note présentée en décembre dernier, à l'occasion du vote du budget primitif, et sont liées essentiellement à la réinscription des crédits de recettes et à l'inscription d'une « provision » de crédits dans la perspective du portage du SAGE Sioule.
- ❖ Les dépenses inscrites sur le « Fonctionnement administratif de l'Etablissement » s'élèvent à environ 1,5 M€ et sont totalement financées par la reprise des résultats de l'exercice 2012. Elles intègrent les 563 000 € pour l'amortissement pratiqué au titre de l'année 2013 et l'inscription (neutre financièrement, car par reprise de la provision dédiée déjà constituée) de 463 800 € pour le paiement des acomptes 2013 dans le respect de l'échéancier d'acquisition des locaux de l'Etablissement.
- ❖ Les dépenses inscrites sur le volet « Patrimoine foncier de l'Etablissement » s'élèvent à environ 623 000 €. Les dépenses de ce budget supplémentaire sont totalement financées par la reprise des résultats de l'exercice 2012 et correspondent aux crédits nécessaires à la gestion prudentielle du patrimoine foncier. »

Il est proposé au Comité Syndical :

Concernant l'approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2013 – Budget principal :

D'arrêter à la somme de 11 798 570,44 € en dépenses et recettes le budget supplémentaire de l'exercice 2013, conformément à la répartition prévue par le document budgétaire joint à la présente délibération ;

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions correspondantes et à lancer les procédures afférentes à ces opérations.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.



| **Cf. délibération n°13-47-CS**

Concernant l'approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2013 – Budget annexe « exploitation des ouvrages » :

D'arrêter à la somme de 6 312 744,30 € en dépenses et recettes le budget supplémentaire de l'exercice 2013, conformément à la répartition prévue par le document budgétaire joint à la présente délibération.

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions correspondantes et à lancer les procédures afférentes à ces opérations.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

| **Cf. délibération n°13-48-CS**

Concernant la constitution de la provision semi-budgétaire 2013 pour le Budget annexe « exploitation des ouvrages » :

D'abonder sur l'exercice 2013 un montant de 590 215,87 €, au budget annexe « exploitation des ouvrages », relatif à une provision semi-budgétaire pour gros travaux sur barrage de Villerest. Cette provision semi-budgétaire est imputée à l'article 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation », service analytique 1002 « Barrage de Villerest ». La contrepartie faite par le comptable public sera imputée à l'article 158 « Autres provisions pour risque et charge ».

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions correspondantes et à lancer les procédures afférentes à ces opérations.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

| **Cf. délibération n°13-49-CS**

Concernant la reprise de la provision semi-budgétaire 2013 pour le Budget principal :

De reprendre le solde de la provision d'un montant de 463 800 €, au budget principal. Cette reprise de provision semi-budgétaire est imputée à l'article 7815 « Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation ».

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions correspondantes et à lancer les procédures afférentes à ces opérations.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

| **Cf. délibération n°13-50-CS**

Concernant la reprise de la provision semi-budgétaire 2013 pour le Budget annexe « exploitation des ouvrages » :

De reprendre la provision d'un montant de 900 000 €, au budget annexe « exploitation des ouvrages ».

Cette reprise de provision semi-budgétaire est imputée à l'article 7815 « Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation ».

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions correspondantes et à lancer les procédures afférentes à ces opérations.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

| **Cf. délibération n°13-51-CS**

## **6. Point d'information sur l'évaluation de la gouvernance de l'actuel plan Loire et échange de vues sur la préparation d'un éventuel prochain plan**

Présentation effectuée en séance par Monsieur Jean-Claude EUDE.

Il est proposé au Comité Syndical :

De rappeler le rôle pivot de l'Etablissement public Loire dans la création du plan Loire en 1994 et ses évolutions successives depuis lors, à la fois comme partenaire à part entière de ce dispositif conventionnel, et comme outil des collectivités au service du développement durable de la Loire et ses affluents, dans une triple logique de solidarité, de subsidiarité et d'économie d'échelle.

De confirmer l'intérêt que présente le plan Loire, surtout lorsque sa mise en œuvre – comme c'est le cas depuis 2007 – s'adosse à un contrat de projets interrégional et un programme opérationnel plurirégional, à l'échelle donc du territoire fonctionnel que constitue le bassin fluvial de la Loire et ses affluents.

De souligner l'importance des efforts déployés par l'Etablissement ainsi que des succès enregistrés dans le cadre de l'animation des deux plateformes « Prévention des inondations » et « Recherche/Données/Information » dont la charge lui a été confiée dans le cadre de l'actuel plan Loire, avec des moyens particulièrement maîtrisés dans le contexte de crise économique et financière.

D'attirer l'attention sur la nécessité de donner à l'ensemble des parties prenantes des espaces de participation, d'implication et de responsabilité, de nature à inciter chacun à sortir de la seule considération de son intérêt propre pour, en confiance, contribuer à l'intervention d'un « commun » seul à-même d'affronter les grands défis de demain pour la macrorégion fluviale Loire et affluents.

De charger son Président de transmettre la présente délibération aux partenaires plus particulièrement concernés, ainsi qu'aux parties prenantes potentiellement intéressées.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

| Cf. délibération n°13-52-CS

## **7. Autorisation pour le lancement et la signature d'un nouveau marché d'exploitation du barrage de Villerest**

Rapport de la Commission mixte présenté par Monsieur Michel CHARTIER.

« L'exploitation et la maintenance du barrage de Villerest sont assurées pour le compte de l'Etablissement dans le cadre d'un marché de services, qui a pour objet de diligenter, au nom et pour le compte du maître d'ouvrage, l'ensemble des actions nécessaires pour faire fonctionner et maintenir les installations.

Le marché actuel arrive à expiration le 31 décembre 2013.

Il est proposé de procéder par voie d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution d'un nouveau marché d'exploitation pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 15 janvier 2019. Dans ce contexte il est envisagé que le montant maximum du marché n'excède pas 2 M€ HT.

Il est proposé d'autoriser le Président à effectuer la passation et la signature de ce marché, en application du code des marchés publics et de la procédure d'achat de l'Etablissement, et de donner délégation au Président pour toute décision concernant l'exécution de ce marché et la signature de ses avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du marché. »

Passage d'un extrait vidéo du webmagazine présentant un point sur les travaux d'étanchéité du barrage de Villerest.

Il est proposé au Comité Syndical :

D'autoriser, en application du code des marchés publics et de la procédure d'achat de l'Etablissement, la passation d'un marché pour l'exploitation et la maintenance du barrage de Villerest, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 15 janvier 2019.

De prévoir un montant total n'excédant pas 2 000 000 € HT.

La dépense correspondante sera imputée sur le budget annexe exploitation des ouvrages et sur l'opération du barrage de Villerest. Elle sera financée à 80% par les redevables et à 20% par les collectivités membres.

D'autoriser le Président à effectuer la passation et la signature de ce marché, en application du code des marchés publics et de la procédure d'achat de l'Etablissement.

De donner délégation au Président pour toute décision concernant l'exécution de ce marché et la signature de ses avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du marché.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

| Cf. délibération n°13-53-CS

## **8. Restitution des résultats de l'étude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre**

Présentation effectuée en séance par Monsieur Jean-Luc ROY.

Pas de délibération.

Passage d'un extrait vidéo du webmagazine présentant l'étude des vals de Loire dans les départements du Cher et de la Nièvre.

## **9. Etat d'avancement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents**

Présentation effectuée en séance par Monsieur Benoit ROSSIGNOL.

Pas de délibération.

## **10. Information et sensibilisation au risque inondation via la presse quotidienne régionale des entreprises du bassin**

Rapport de la Commission mixte présenté par Madame Anne D'AUX.

« Dans le cadre de la création d'un environnement favorable au déploiement de la démarche « industrielle », l'objectif est d'informer et de sensibiliser 15.000 acteurs économiques au risque inondation à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents afin qu'ils puissent agir à la préservation des intérêts vitaux de leur entreprise.

L'enquête réalisée par l'Ifop en juin 2012, auprès d'un échantillon représentatif de chefs d'entreprise du bassin sur leur perception du risque inondation, a montré que l'information sur le risque inondation demeure avant tout véhiculée par des vecteurs d'information traditionnels (presse, télévision, radio).

Aussi, pour prolonger et appuyer l'action d'information et de sensibilisation « Médias » réalisée en novembre dernier, il est proposé une nouvelle action via la Presse Quotidienne Régionale pour un coût total n'excédant pas 37.500 € TTC.

Il est envisagé que cette opération fasse l'objet d'une demande de subvention du FEDER à hauteur de 50%, ainsi que de l'Etat le cas échéant. »

Il est proposé au Comité Syndical :

D'autoriser le lancement d'une action d'information et de sensibilisation au risque inondation, via la presse quotidienne régionale, des entreprises du bassin, dans le cadre de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité des activités économiques du bassin de la Loire et ses affluents.

De prévoir un coût total n'excédant pas 37 500 € TTC.

De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement, service analytique 2003 « Démarche RVI – Création d'un environnement favorable », et de solliciter un cofinancement du FEDER à hauteur de 50%, ainsi qu'une subvention de l'Etat le cas échéant.

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

| Cf. délibération n°13-54-CS

## **11. Actions de bassin portées par l'Etablissement en 2013 au titre de la prévention et de la réduction du risque inondation**

Rapport de la Commission mixte présenté par Monsieur Michel POINSARD.

« L'Etablissement assure, au titre de la prévention et de la réduction du risque inondation, d'une part des actions dites « territoriales », et d'autre part des actions dites « de bassin ». C'est sur le déploiement de ces dernières en 2013 qu'il vous est proposé de délibérer aujourd'hui.

### **1 - Animation de la plateforme prévention des inondations**

Il est proposé de poursuivre en 2013 les actions menées à ce titre depuis 2010, avec notamment :

- L'appui aux collectivités maître d'ouvrage d'opérations ;
- L'information et la sensibilisation des maîtres d'ouvrage via notamment l'enrichissement et le développement de l'espace dédié du PCE du plan Loire ;
- L'organisation des 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> réunions d'animation de la plate-forme.

Les moyens affectés à cette action sont de l'ordre de 60% d'un équivalent temps plein et les dépenses prévisionnelles s'élèvent à un montant total estimé à un peu plus de 50 000 €. Pour son financement il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) et de l'Etat au titre du plan Loire.

## **2 - Appui à la préparation à la gestion de crise et à la matérialisation des repères de crue**

### **2.1 Appui des communes inondables du bassin de la Loire à la préparation à la gestion de crise**

Plus de 350 communes ont bénéficié depuis 2007 de l'appui de l'Etablissement pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) et DICRIM.

Il est proposé de poursuivre l'action de bassin en 2013 avec l'appui de 25 communes, en l'articulant selon les points suivants :

- un appui groupé à l'élaboration des PCS,
- une assistance individualisée à titre exceptionnel à la demande de certaines communes,
- un appui groupé à la finalisation ou à l'actualisation de PCS déjà réalisés,
- un appui à l'organisation d'exercices de simulation de crise inondation afin de tester l'efficacité temps réel des PCS ;
- la mise en œuvre d'actions de communication visant à promouvoir le dispositif PCS et à inciter les communes à élaborer et tester leur plan.

Les moyens affectés à cette action sont de l'ordre de moins de 60% d'un équivalent temps plein et les dépenses prévisionnelles s'élèvent à un montant total estimé à un peu plus de 34 000 €. Par ailleurs, compte tenu du succès rencontré et des besoins identifiés en région Centre, il est proposé de poursuivre en 2013 l'action renforcée en région Centre, avec pour cible 50 communes accompagnées, suivant les mêmes modalités.

Les moyens affectés à cette action, subventionnée par la Région Centre, sont de l'ordre d'un équivalent temps plein et les dépenses prévisionnelles pour la période 2013 à début 2014 s'élèvent à un montant total estimé à un peu plus de 56 000 €.

### **2.2 Appui des communes inondables du bassin de la Loire à la matérialisation de repères de crues**

En complément de son action d'appui technique pour la préparation à la gestion de crise, l'Etablissement porte une action à l'échelle du bassin d'assistance aux communes pour le recensement et la matérialisation des repères de crue, en lien avec les SICALA et les services de l'Etat.

Il est proposé de poursuivre cette opération en 2013, pour répondre à la demande des communes volontaires (soit plus de 200 à ce jour), avec la finalisation de l'accompagnement de 50 communes débuté en 2012 et la mise en place de repères de crue sur 150 nouveaux sites du bassin, 50 autres sites devant être équipés début 2014.

Les moyens affectés à cette action sont de l'ordre de trois équivalents temps plein (dont deux renforts temporaires pour une durée d'un an) et les dépenses prévisionnelles pour la période 2013 à début 2014, s'élèvent à un montant total estimé à un peu plus de 383 000 €.

Pour le financement de l'ensemble de ces actions d'appui des communes, dont les dépenses prévisionnelles s'élèvent à un montant total estimé à un peu plus de 474 000 euros, il est

proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) et de l'Etat au titre du plan Loire.

### **3 - Appui aux collectivités propriétaires de digues**

Par délibération du 20 octobre 2011, le Comité Syndical a adopté la décision de principe de conduire une mission d'appui aux collectivités propriétaires et gestionnaires de digues qui le souhaiteraient, dans les démarches liées à la sécurisation de leurs ouvrages de protection contre les inondations.

Afin de poursuivre et d'amplifier cette action, et dans le prolongement des éléments présentés lors du Comité Syndical du 20 octobre 2011, il est proposé en 2013 :

- la poursuite de la mise à jour et de la consolidation de la base de données constituée,
- la poursuite de l'action d'information et de sensibilisation des propriétaires et gestionnaires sur l'ensemble du bassin de la Loire et de ses affluents,
- une analyse globale des actions avec estimation des coûts et des délais sur 1/3 des ouvrages,
- un appui aux collectivités qui le souhaiteraient pour la définition précise des actions à conduire, fonction des moyens qui pourront être mobilisés.

Les moyens affectés à cette action sont de l'ordre d'un équivalent temps plein et les dépenses prévisionnelles pour la période 2013 à début 2014 s'élèvent à un montant total estimé à un peu plus de 65 000 €.

Pour le financement de cette action, il est proposé d'autoriser le Président à solliciter des subventions de l'Europe (FEDER) et de l'Etat au titre du plan Loire. »

Passage d'un extrait vidéo du webmagazine présentant la pose d'un repère de crue à Cuffy.

Il est proposé au Comité Syndical :

#### Concernant le financement de l'action d'animation sur le thème de la prévention des inondations dans le bassin de la Loire et ses affluents :

D'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Europe (FEDER) et de l'Etat dans le cadre du plan Loire, des subventions pour l'action d'animation sur le thème de la Prévention des inondations dans le bassin de la Loire et ses affluents conduite par l'Etablissement en 2013, dont le montant prévisionnel de dépenses est estimé à 50 050 € TTC.

D'autoriser la prise en charge de l'ensemble des dépenses relatives à l'organisation des deux réunions d'animation sur le thème de la prévention des inondations prévues en 2013, pour un montant total n'excédant pas 12 500 € TTC.

Ces dépenses seront imputées sur le budget d'animation de la plateforme « Prévention des inondations » de l'Etablissement (service analytique 2013).

De mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités précédentes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

| **Cf. délibération n°13-55-CS**

#### Concernant le financement de l'action d'appui à la préparation à la gestion de crise et à la matérialisation des repères de crues des communes du bassin de la Loire et ses affluents :

D'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Europe (FEDER) et de l'Etat dans le cadre du plan Loire, des subventions pour l'action d'appui à la préparation à la gestion de crise et à la matérialisation des repères de crues des communes du bassin de la



Loire et ses affluents conduite par l'Etablissement en 2013 et pour partie début 2014, en complément des crédits déjà affectés par la Région Centre, et dont le montant prévisionnel de dépenses est estimé à 474 043 €.

D'autoriser, en application du code des marchés publics, la passation d'un marché pour la fabrication et la fourniture d'ensembles pédagogiques, dont le coût prévisionnel est évalué à un montant n'excédant pas 200 000 € TTC.

D'imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur le service analytique 2002 « Appui technique PCS/DICRIM – Repères de crue » et 2015 « Action renforcée d'appui aux PCS Région Centre ».

De mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités précédentes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

| **Cf. délibération n°13-56-CS**

Concernant le financement de l'action d'appui technique aux collectivités propriétaires et gestionnaires de digues :

D'autoriser le Président à solliciter auprès de l'Europe (FEDER) et de l'Etat dans le cadre du plan Loire, des subventions pour l'action d'appui technique aux collectivités propriétaires et gestionnaires de digues conduite par l'Etablissement en 2013 et pour partie début 2014, dont le montant prévisionnel de dépenses est estimé à 65 980 € TTC.

D'imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur le service analytique 2017 « Appui collectivités propriétaires/gestionnaires de digues ».

De mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités précédentes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

| **Cf. délibération n°13-57-CS**

## **12. Organisation du 7<sup>ème</sup> rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires du bassin de la Loire**

Rapport de la Commission mixte présenté par Madame Geneviève ALBOUY

« L'organisation annuelle d'un « rendez-vous » entre la communauté scientifique et les gestionnaires du bassin de la Loire contribue à la valorisation des résultats de la recherche et du capital scientifique ligériens, à des fins opérationnelles notamment.

A l'occasion de l'édition 2012, qui s'est déroulée à Clermont-Ferrand le 25 octobre, une nouvelle formule a été proposée en introduisant notamment une série de présentations en binômes chercheurs/gestionnaires.

Il est proposé l'organisation à Orléans du 7<sup>ème</sup> Rendez-vous, le 18 septembre 2013, en lien avec le Festival de Loire, et avec le maintien des interventions en binôme chercheurs/gestionnaires pour favoriser les interactions directes entre les communautés sur des thèmes concrets et directement mobilisables par les gestionnaires.

Au vu de l'enveloppe de crédits disponible au titre du budget 2013, il est proposé que le financement mobilisable par l'EP Loire soit fixé à hauteur de 50 000 € TTC, sans augmentation par rapport aux six précédentes éditions. »

Passage d'un extrait vidéo présentant la plate-forme Recherche/Données/Information.

Il est proposé au Comité Syndical :

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Loire grandeur nature 2007-2013 et plus particulièrement en lien avec les travaux de la plate-forme « Recherche, données, information » dont l'animation a été confiée à l'Etablissement public Loire, d'autoriser l'organisation, en collaboration avec les partenaires concernés, de la septième édition du rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires du bassin de la Loire et ses affluents.

De prévoir un coût n'excédant pas 50.000 € TTC.

De financer les dépenses correspondantes à partir des crédits disponibles pour les actions « Développement et Relations extérieures » de l'Etablissement, article 611 « Contrats de prestations avec les entreprises », chapitre 011 « charges à caractère général », service analytique 3004 « Rendez-vous de la recherche ».

De solliciter un cofinancement de l'Europe (FEDER) à hauteur de 50 % dans le cadre du programme opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, ainsi que de l'Etat le cas échéant.

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les modalités correspondantes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

| Cf. délibération n°13-58-CS

### **13. Avis de l'Etablissement sur les « Questions importantes et le calendrier de travail » pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne**

Rapport de la Commission mixte présenté par Monsieur Bernard SAUVADE.

« Par courrier du 15 octobre 2012, le Président du Comité de Bassin a sollicité, dans le cadre d'une consultation du grand public et des acteurs de l'eau, l'avis de l'Etablissement sur les « Questions importantes et le calendrier de travail » pour la révision du SDAGE Loire-Bretagne.

Ces questions, auxquelles le prochain SDAGE devra répondre afin d'atteindre les objectifs de bon état des eaux, concernent la qualité et la quantité de la ressource « eau », la préservation et la restauration des milieux aquatiques et la gouvernance.

Afin de préparer un avis partagé, le Président de l'Etablissement a adressé un courrier à l'ensemble des collectivités membres. Par ailleurs, en tant que structure porteuse de plusieurs SAGE, cette démarche de consultation a fait l'objet de présentations par les animateurs lors des réunions de CLE ou de leur bureau.

A la date de la rédaction du dossier de séance, 11 collectivités avaient retourné leur avis ou leur projet d'avis tous favorables, complétés pour deux d'entre eux (CG 43 et 71) par des observations. Depuis, les avis favorables des Conseils généraux de la Haute Vienne et de l'Ardèche sont venus compléter le recueil avec pour cette dernière collectivité une proposition de question complémentaire : comment adapter et accompagner le développement de nos territoires à la disponibilité de la ressource en eau ?

Pour ce qui concerne l'Etablissement, il est observé que les questions proposées apparaissent largement partagées par les parties prenantes et qu'elles semblent recouvrir l'ensemble des problématiques liées à la gestion de la ressource. Concernant les pistes d'actions proposées en



association à chacune de ces 4 questions, il peut être souligné qu'elles correspondent en nombre significatif aux missions conduites actuellement par l'Etablissement pour le compte de ses collectivités membres. L'Etablissement, outil de solidarité et de mutualisation des interventions au service des collectivités du bassin, pourra ainsi, si elles le souhaitent, approfondir, voire élargir ses missions dans ces domaines.

Il est proposé au Comité Syndical de transmettre l'ensemble de ces observations à Monsieur le Président du Comité de bassin. »

Il est proposé au Comité Syndical :

D'inviter le Président à transmettre au Président du Comité de Bassin Loire-Bretagne les observations émises par l'Etablissement sur les « Questions importantes et le calendrier de travail » pour la révision du SDAGE et formalisées dans la note jointe, complétées par les avis ou projets d'avis favorables : Conseil régional Rhône Alpes, Conseil régional Auvergne, Conseil général de l'Allier, Conseil général du Cher, Conseil général de l'Indre et Loire, Conseil général de la Nièvre, Ville de Châteauroux, Ville d'Orléans, Ville de Vierzon, ainsi que l'avis favorable avec observations du Conseil général de la Haute-Loire et le projet d'avis favorable avec observations du Conseil général de Saône et Loire.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

| Cf. délibération n°13-59-CS

## **14. Restitution des résultats de l'enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE portés par l'Etablissement**

Présentation effectuée en séance par Monsieur Jean-Luc ROY.

Pas de délibération.

Passage d'un extrait vidéo de webmagazine présentant l'enquête.

## **15. Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Yèvre-Auron**

Rapport de la Commission mixte présenté par Monsieur Paul BERNARD.

### **« Avis de l'Etablissement sur le projet de SAGE Yèvre-Auron**

L'Etablissement a été sollicité par le Président de la CLE pour émettre un avis sur le projet de SAGE Yèvre-Auron dont le périmètre s'étend sur les départements du Cher et de l'Allier.

Afin de préparer un avis partagé, le Président de l'Etablissement a adressé un courrier à l'ensemble des collectivités membres concernées, ainsi qu'au délégué représentant l'Etablissement au sein de la CLE correspondante.

Le projet d'avis présenté reprend les observations des services de l'Etablissement, faites selon deux approches.

Une première lecture, effectuée au regard des missions de l'Etablissement, amène à indiquer que :

- pour être compatible avec la disposition 12A-1 du SDAGE Loire-Bretagne, le SAGE Yèvre-Auron devra se doter d'un volet sur la culture du risque d'inondation ; dans ce cadre il est donc proposé à la CLE de mentionner l'appui que peut apporter l'Etablissement dans ce domaine ;
- les préconisations et recommandations faites dans le SAGE Yèvre-Auron sont cohérentes avec les enjeux et objectifs fixés par les Commissions Locales de l'Eau des SAGE Cher amont et Cher aval portés par l'Etablissement.

La seconde lecture, plutôt technique, a permis d'émettre des observations sur le contenu ainsi que sur la forme des documents, afin d'améliorer leur compréhension et leur mise en œuvre opérationnelle.

Ces observations sont complétées par les avis favorables du Conseil régional Auvergne, du Conseil général du Cher, de la ville de Bourges ainsi que du Conseil régional Centre sous réserve que la priorité soit donnée pour la gestion quantitative, à l'économie d'eau, et que soient prises en compte les recommandations du comité de bassin Loire-Bretagne.

Il est proposé au Comité Syndical de transmettre l'ensemble de ces observations au Président de la CLE.

#### **Portage du SAGE Yèvre-Auron en phase de mise en œuvre**

Par courrier conjoint, le Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Yèvre-Auron et le Conseil général du Cher, en charge du portage de la phase d'élaboration de ce schéma, ont sollicité l'Etablissement pour qu'il devienne la structure porteuse de cette procédure en phase de mise en œuvre.

Dans cette même correspondance, il est précisé que le Département du Cher souhaite maintenir son implication notamment matérielle en mettant à disposition du chargé de mission un bureau.

Il est proposé au Comité syndical de donner un accord de principe favorable à la sollicitation de la CLE du SAGE Yèvre-Auron, dans la perspective de la définition des modalités pratiques de portage de cette action en termes notamment de gestion technique, administrative et financière. »

Il est proposé au Comité Syndical :

#### Concernant l'avis de l'Etablissement sur le SAGE Yèvre-Auron :

D'inviter le Président à transmettre au Président de la CLE du SAGE Yèvre-Auron les observations émises par l'Etablissement sur le projet de SAGE et formalisées dans la note jointe, complétées par les avis du Conseil régional Auvergne, du Conseil régional Centre, du Conseil général du Cher et de la ville de Bourges

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

**| Cf. délibération n°13-60-CS**

Concernant le portage par l'Etablissement du SAGE Yèvre-Auron en phase de mise en œuvre :

De donner un accord de principe favorable à la sollicitation de la CLE du SAGE Yèvre-Auron, dans la perspective de la définition des modalités pratiques de portage de cette action en termes notamment de gestion technique, administrative et financière  
De mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités précédentes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

| Cf. délibération n°13-61-CS

## 16. Ajustement des modalités d'intervention, pratiques ou opérationnelles, sur des SAGE portés par l'Etablissement

Rapport de la Commission mixte présenté par Monsieur Pierre-Antoine LEGOUTIERE.

« Par délibération du 21 décembre 2012, le Comité syndical de l'Etablissement a adopté le programme d'actions 2013 du **SAGE Val Dhuy Loiret** (animation, communication et études), pour un montant total de 188 790 €. Il est proposé, en accord avec le Bureau de la CLE, de réévaluer l'enveloppe financière prévisionnelle correspondant à l'étude sur le recensement des zones humides et des plans d'eau, pour intégrer des phases de terrain et de concertation. D'autre part, il est proposé de rectifier l'erreur sur la somme allouée à « l'amélioration de la connaissance relative à la ressource disponible ».

A la demande des membres de la CLE, une visite du barrage de Villerest est envisagée. Dans le cas où le nombre d'inscrits serait trop faible pour envisager la location d'un bus, le déplacement se ferait à l'aide des véhicules personnels. Il est proposé d'autoriser la prise en charge des frais des personnes qui seront amenées à prendre leur propre voiture et d'imputer ces dépenses sur le budget du SAGE Val Dhuy Loiret.

Pour ce qui concerne le soutien au portage des SAGE, le taux d'aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne aux dépenses d'animation est passé, dans le cadre de son 10<sup>e</sup> programme, de 50 % à 70 %, et pour les études de 60 % à 70 %. Après validation par le comité des financeurs du **SAGE Allier aval** réuni le 25 janvier 2013 sous la présidence du Président de la CLE, il est proposé de solliciter les partenaires financiers sur la base d'un nouveau plan de financement intégrant ces évolutions.

Par ailleurs, depuis novembre 2009, Clermont Communauté met à disposition de l'Etablissement, à hauteur de 22,5 % ETP, un agent pour assurer un appui administratif auprès de l'animatrice du SAGE. La charge administrative devant augmenter avec la préparation de la phase de validation du projet de SAGE, le comité des financeurs a donné son accord pour que soit sollicitée auprès de Clermont Communauté une mise à disposition à hauteur d'un mi-temps. Cette dernière ayant répondu favorablement, il est proposé de doubler le budget correspondant.

Le marché relatif à l'étude de pré-localisation des zones humides sur le périmètre du **SAGE Cher aval** a été notifié en décembre 2012 pour un montant de 34 932,77 € TTC. L'enveloppe prévisionnelle de 35.000 € ne permettant pas d'acquérir les données pédologiques nécessaires à la réalisation de cette étude (montant d'acquisition de 2 248,26 € TTC), il est proposé d'en réévaluer le coût de l'opération à 37 181,03 € TTC. »

Il est proposé au Comité Syndical :

Concernant la modification du programme d'actions du SAGE Val Dhuy Loiret 2013 :

De modifier la délibération n°12-201-CS du 21 décembre 2012 avec les éléments précisés aux articles suivants.

D'augmenter, suite aux compléments d'étude souhaités par le Bureau de la CLE, le montant de l'enveloppe prévisionnelle de l'étude « Inventaire des zones humides » de 20 000 € à 40 000 €.

De rectifier l'erreur sur la somme allouée à « l'amélioration de la connaissance relative à la ressource disponible » de la manière suivante : 5 000 € au lieu de 1 350 €.

D'autoriser, dans le cadre de la visite du barrage de Villerest par les membres de la CLE du SAGE Val Dhuy Loiret, la prise en charge des frais inhérents à ce déplacement pour les personnes qui auraient à utiliser leur propre véhicule (essence + autoroute).

D'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget de l'Etablissement pour le financement du programme d'actions SAGE Val Dhuy Loiret 2013 (service analytique 4007).

D'autoriser le Président à solliciter les collectivités membres concernées ainsi que l'Agence de l'Eau et l'Europe le cas échéant.

De mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### | Cf. délibération n°13-62-CS

#### Concernant la modification du plan de financement et réévaluation du coût du secrétariat 2013 du SAGE Allier aval :

De prendre en considération les modalités d'aides du 10<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, pour reconsidérer le plan de financement du SAGE Allier aval.

De solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les collectivités territoriales concernées pour participer au financement des dépenses du SAGE Allier aval engagées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, selon le tableau présenté ci-dessous :

	Animation	Communication	Etudes
Agence de l'Eau Loire Bretagne	70,00%	50,00%	70,00%
Région Auvergne	11,45%	19,08%	11,45%
Région Bourgogne	0,42%	0,70%	0,42%
Région Centre	0,28%	0,46%	0,28%
Département Allier	5,77%	9,61%	5,77%
Département Puy de Dôme	10,69%	17,81%	10,69%
Département Haute-Loire	0,71%	1,19%	0,71%
Département Nièvre	0,42%	0,70%	0,42%
Département Cher	0,23%	0,39%	0,23%
Etablissement public Loire	0,04%	0,06%	0,04%
<b>Total</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

D'augmenter le montant prévisionnel du budget SAGE Allier aval 2013 de 7 000 € correspondant au surcoût lié au renforcement de l'appui administratif (50% d'un ETP au lieu de 22,5%) assuré par un agent mis à disposition par Clermont communauté.

D'autoriser, sur la base de ces nouvelles modalités, le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les collectivités territoriales concernées, exceptées :

- Le Conseil Général de l'Allier pour lequel les dépenses seront imputées sur les crédits de report des opérations « Basse Loire » et « Le Veudre » dans la limite des enveloppes résiduelles revenant à ce Département et une fois que les montants des subventions engagées dans la convention de financement pluriannuelle (2012-2013) seront épuisés.

- Le Conseil Général de la Nièvre pour lequel les dépenses seront imputées sur les crédits de report de l'opération « Chambonchard » dans la limite de l'enveloppe résiduelle revenant à ce Département, comme indiqué dans l'avenant à la convention de financement pluriannuelle (2012-2013).
- Le Conseil Général du Cher pour lequel les dépenses seront imputées sur les crédits de report de l'opération « Chambonchard » dans la limite de l'enveloppe résiduelle revenant à ce Département.

De mandater le Président pour mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

| **Cf. délibération n°13-63-CS**

Concernant l'étude de pré-localisation des zones humides sur le périmètre du SAGE Cher aval - modification de la délibération n°11-233-CS du Comité Syndical du 9 décembre 2011 :

De porter le montant de l'enveloppe prévisionnelle du marché d'étude de pré-localisation des zones humides sur le périmètre du SAGE Cher aval de 35 000 € à 37 181,03 € afin de pouvoir acquérir les données pédologiques nécessaires à la réalisation de cette prestation.

De solliciter les partenaires financiers pour participer au financement de ces dépenses, sur la base du plan de financement et des modalités détaillés dans la délibération n°11-233-CS du Comité Syndical du 9 décembre 2011.

De mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités précédentes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

| **Cf. délibération n°13-64-CS**

## **17. Point d'information sur le projet de création d'une réserve naturelle régionale « haute vallée de la Loire sur le site de Serre de la Fare**

Présentation effectuée en séance par Monsieur Jean-Claude EUDE.

Pas de délibération.

## **18. Gestion du personnel**

Rapport de la Commission mixte présenté par Monsieur Jean-Marie JANSSENS.

« Au titre de la mise en œuvre du Programme Opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, le Comité Syndical d'octobre 2007 a autorisé le recrutement d'une *task force* temporaire (composée d'un trinôme étude/développement/gestion et d'un binôme formation/communication), dédiée au déploiement de la démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire. Les premiers agents recrutés sont entrés en fonction en février 2008.

Dans ce cadre, et en appui des cinq agents dédiés de la *task force* temporaire, il est proposé d'autoriser le recrutement pour une année d'un agent de catégorie A (grade d'ingénieur) qui

sera particulièrement chargé de soutenir et de renforcer, principalement par le « démarchage » des acteurs économiques, la dynamique de mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire suite à la réalisation des diagnostics correspondants.

Il vous est précisé qu'en termes opérationnels, ce recrutement pour une durée d'un an seulement – à rattacher aux besoins des services et à la nature des fonctions précisées ci-dessus – peut être considéré comme compensant partiellement (1 ETP/1 an) les moyens humains n'ayant pu être mobilisés sur la période de référence (5 ETP/1an), cela compte tenu de la mise en place de la *task force* temporaire début 2008 et non pas début 2007. »

Il est proposé au Comité Syndical :

D'autoriser, à compter du 11 avril 2013, la création au tableau des effectifs de l'Etablissement public Loire d'un poste d'ingénieur territorial à temps complet, plus particulièrement chargé, en appui des cinq agents de la *task force* temporaire, de soutenir et de renforcer, principalement par le « démarchage » des acteurs économiques, la dynamique de mise en place de mesures de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire suite à la réalisation des diagnostics correspondants.

En termes opérationnels, le recrutement dont il s'agit interviendra pour une durée d'un an seulement, à rattacher aux besoins des services et à la nature des fonctions précisées ci-dessus.

L'agent qui sera recruté sur ce poste sera rémunéré sur la base de l'échelle indiciaire d'ingénieur territorial, complétée par les primes statutaires. Conformément aux dispositions du Programme Opérationnel plurirégional Loire 2007-2013, identifiant comme éligible l'opération dont il s'agit, un cofinancement du FEDER sera sollicité par l'EP Loire, de l'Etat le cas échéant.

De modifier ainsi le tableau des effectifs de l'Etablissement public Loire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

De mandater le Président pour mettre en œuvre les modalités précédentes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

| Cf. délibération n°13-65-CS

## 19. Questions diverses

Rapport de la Commission mixte présenté par Monsieur François COINTEPAS.

### « Affectation de crédits de reports « Le Veudre »

Conformément à la délibération du Comité Syndical du 11 mars 2011 sur le principe d'affectation des crédits de reports « le Veudre », ceux-ci sont utilisés dans la limite de l'enveloppe globale résiduelle, en substitution de l'appel de subventions auprès des collectivités membres pour des actions territoriales en maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement. La demande présentée ci-dessous est conforme aux principes d'affectation des crédits tels que délibérés.

Par courriers des 12 et 26 mars 2013, la Région Centre a indiqué qu'un montant de :

- 13 862 € pouvait être prélevé dans le cadre du financement de l'action de coordination technique en Loire moyenne,
- 21 780 € pouvait être prélevé dans le cadre du financement de l'action de suivi du programme lit et levées en région centre,

- 20 452.50€ pouvait être prélevé dans le cadre du financement des cinq études de rédaction du SAGE Val Dhuy Loiret pour l'exercice 2013. »

Il est proposé au Comité Syndical :

D'autoriser, dans la limite de l'enveloppe résiduelle revenant au Conseil Régional du Centre, l'imputation sur les crédits de report de l'opération du « Veudre » d'un montant de 13 862 € dans le cadre de l'action de coordination technique en Loire moyenne, de 21 780 € dans le cadre de l'action de suivi du programme lit et levée en région centre, et 20 452,50 € dans le cadre des cinq études de rédaction du SAGE VA Dhuy Loiret pour l'année 2013.

D'autoriser le Président à mettre en œuvre les dispositions précédentes.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

| **Cf. délibération n°13-66-CS**

Passage d'un extrait vidéo du webmagazine sur la continuité écologique dans la Nièvre.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Christian BARLE, lève la séance à 16 h 30.

**Le Président**

**Jean GERMAIN**